

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 juin 2023

Date de la convocation : le 15 juin 2023

Lieu : Siège de la communauté de communes du Pays des Achards

Ordre du jour :

1. **Réinstallation de la Commission Locale de l'Eau**
2. **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**
Etat des lieux de l'étude HMUC et suites de l'étude pour le diagnostic
Inventaire des plans d'eau
3. **SCOT de l'Agglomération des Sables d'Olonne**
Présentation synthétique
Avis à débattre
4. **Bilan d'activités 2022 de la CLE**
5. **Informations diverses**

Liste des présences membres et non-membres de la Commission Locale de l'Eau

Cf. Pages ci-après

Annexe

- Avis de la CLE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers concernant le projet de révision du SCOT de l'Agglomération des Sables d'Olonne

Transmis avec le compte-rendu :

- Diaporama de la réunion
- Synthèse de l'état des lieux de l'étude HMUC

Liste des présences : membres de la Commission Locale de l'Eau

1^{er} collège : des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

1	Monsieur	François	BLANCHET	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusé
2	Madame	Maxence	DE RUGY	Conseil Départemental de la Vendée	Excusé
3	Monsieur	Céline	PEIGNEY	Conseil Départemental de la Vendée	Présente
4	Monsieur	Sandrine	DECROCK	Association des Maires de Vendée	Excusée
5	Monsieur	Bertrand	BURNEAU	Association des Maires de Vendée	Présent
6	Monsieur	Marc	HILLAIRET	Association des Maires de Vendée	Présent
7	Monsieur	Jannick	RABILLE	Association des Maires de Vendée	Présent
8	Monsieur	Christian	BATY	Association des Maires de Vendée	Excusé
9	Monsieur	Yann	THOMAS	Association des Maires de Vendée	Excusé
10	Monsieur	Albert	BOUARD	Association des Maires de Vendée	Présent
11	Madame	Michel	CHAILLOUX	Association des Maires de Vendée	Présent
12	Monsieur	Jean-Luc	RABILLARD	Association des Maires de Vendée	Présent
13	Monsieur	Armel	PECHEUL	Les Sables d'Olonne Agglomération	Présent
14	Monsieur	Noël	VERDON	Les Sables d'Olonne Agglomération	Pouvoir donné à Armel PECHEUL
15	Monsieur	Patrice	PAGEAUD	Communauté de communes du Pays des Achards	Présent
16	Monsieur	Joël	BRET	Communauté de communes du Pays des Achards	Présent
17	Monsieur	Michel	CHADENEAU	Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Présent
18	Monsieur	Pascal	MONEIN	Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Excusé
19	Monsieur	Gaël	CROCHET	Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie	Excusé
20	Monsieur	Jean-Louis	TESSIER	La Roche sur Yon Agglomération	Excusé
21	Madame	Frédérique	GUAY	Syndicat Mixte des Marais des Olonnes	Excusée
22	Monsieur	Jean-François	PEROCHEAU	Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers	Présent
23	Monsieur	Jean	TESSIER	Vendée Eau	Présent

2^{ème} collège : des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

24	Monsieur	Franck	PERROCHEAU	Chambre d'Agriculture de la Vendée	Présent
25	Madame	Elsa	LORTIE	CCI de la Vendée	Présente
26	Monsieur	Jean-Paul	BABIN	Association syndicale des Marais de La Gachère	Présent
27				COREPEM des Pays de la Loire	Excusé
28	Monsieur	Patrick	GUYAU	Comité Régionale de la Conchyliculture des Pays de la Loire	Présent
28	Monsieur	Michel	MORILLEAU	Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Présent
30	Monsieur	Fabrice	MOSNERON-DUPIN	Association de Défense des Marais du Payré	Présent
31	Monsieur	Claude	BORNE	Association des Marais des Olonnes (APMO)	Présent
32				Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)	Excusé
33	Monsieur	René	SOULARD	Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes (APNO)	Présent
34				Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB 85)	Excusé
35	Monsieur	Robert	DUPONT	Association <i>UFC Que choisir</i>	Présent
36	Monsieur	Bertrand	CARAYOL	Syndicat des forestiers de la Vendée	Présent
37				Fédération départementale des chasseurs de la Vendée	Excusé

3^{ème} collège : des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

38	Monsieur	Préfete	de la Région Centre	Coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne	Excusée
39	Monsieur	Préfet	de la Vendée	Préfecture du département	Excusé
40	Monsieur	Directeur	Général	de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne __ représenté par Hervé PONTHEUX	Présent
41	Monsieur	Délégué	Interrégional	de l'OFB__ représenté par Nicolas DUFRANC	Présent
42	Monsieur	Directeur	Régional	de la DREAL des Pays de la Loire_ représenté par François-Jacques CHENAIS	Présent
43	Monsieur	Directeur	Départemental	de la DDTM de la Vendée_ représenté par Francis HAESSIG	Présent
44	Monsieur	Directeur	Délégué	à la mer et au littoral de la DDTM de la Vendée	Excusé
45	Madame	Directrice	Générale	Conservatoire de l'Espace du Littoral et des Rivages Lacustres	Excusé
46	Monsieur	Directeur	Général	Parc Naturel de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis_ représenté par Aurélie LASSUS DEBAT	Présente

CLE : 46 membres : 29 présents ou représentés / 17 absents ou excusés

Pas de quorum nécessaire pour les décisions à l'ordre du jour

Liste des présences non membres de la Commission Locale de l'Eau

- Olivier COQUIO, animateur du SAGE (SMAV)
- Andréa QUERVILLE, animatrice du CT Eau (SMAV)
- Line CERISIER, technicienne bocage (SMAV)
- Hubert FERRE, Association de Défense des Marais du Payré
- Michel JOUBERT, Association de Défense des Marais du Payré,
- Marin LASSAU, Chargé de mission Eau – Environnement à la Chambre d'Agriculture,
- Julien RACLET, Service Environnement CAVAC,
- Maxime LAUBRETON, Service Environnement CAVAC.

Armel PECHEUL, 1^{er} Vice-Président, rappelle qu'Edouard de la BASSETIERE a démissionné de la présidence de la CLE et fait l'appel du 1^{er} collège pour lequel plusieurs modifications ont été opérées par arrêté de modification de la CLE (*Arrêté préfectoral n°23-DDTM85-368 du 16 mai 2023*).

Armel PECHEUL procède à l'élection du Président, élu par ses pairs du 1^{er} collège des élus.

1. Election du président

Modalités d'élection

Le Président est élu pour la durée du mandat de la CLE. Le scrutin est majoritaire à deux tours, et a lieu à main levée ou à bulletins secrets.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote est proposé à main levée : aucun membre du 1^{er} collège ne s'y oppose.

Armel PECHEUL fait l'appel des candidats.

Candidat

Jean-François PEROCHEAU (Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers)

Résultat du vote à main levée :

14 membres du 1^{er} collège sont présents ou représentés par pouvoir.

- **Pour Jean-François PEROCHEAU** : 14 voix

⇒ **Monsieur Jean-François PEROCHEAU est élu Président** de la CLE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.

2. Election des vice-présidents

Modalités d'élection

Pour assister le président, les vice-présidents au nombre de 3 sont désignés par la CLE au sein du collège des collectivités locales dans les mêmes conditions que le président et pour la même durée.

Jean-François PEROCHEAU fait l'appel des candidats.

Candidat pour le poste de 1^{er} vice-président

Armel PECHEUL (Les Sables d'Olonne Agglomération)

Résultat du vote à main levée :

Pour Armel PECHEUL : 14 voix

⇒ **Monsieur Armel PECHEUL est élu 1^{er} vice-président de la CLE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.**

Candidat pour le poste de 2^{ème} vice-président

Marc HILLAIRET (Association des Maires de Vendée)

Résultat du vote à main levée :

Pour Marc HILLAIRET : 14 voix

⇒ **Monsieur Marc HILLAIRET est élu 2^{ème} vice-président de la CLE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.**

Candidat pour le poste de 3^{ème} vice-président

Le secrétariat de la CLE annonce que Yann THOMAS s'est porté candidat (Association des maires de Vendée).

Résultat du vote à main levée :

Pour Yann THOMAS : 14 voix

⇒ **Monsieur Yann THOMAS est élu 3^{ème} vice-président de la CLE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.**

3. Election du bureau

Les missions du bureau sont les suivantes :

- assistance du président pour la préparation des séances plénières de la CLE
- élaboration des cahiers des charges des études nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du SAGE, et à une meilleure connaissance de la gestion de l'eau
- travail de synthèse des travaux des différentes commissions de travail
- examen des propositions d'orientations dans le cadre des études d'élaboration du SAGE

Le bureau est constitué de 14 membres de la CLE désignés par les collèges concernés.

L'élection des membres du bureau est réalisée collège par collège.

Candidats pour le 1^{er} collège

- Jean-François PEROCHÉAU (Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers)
- Armel PECHEUL (Les Sables d'Olonne Agglomération)
- Marc HILLAIRET (Association des maires de Vendée)
- Yann THOMAS (Association des maires de Vendée)
- Albert BOUARD (Association des maires de Vendée)
- Jean TESSIER (Vendée Eau)

Résultat du vote à main levée

- **Contre** : 0 voix
- **Absentions** : 0 voix
- **Pour les candidats** : 14 voix

⇒ **Les membres du bureau pour le 1^{er} collège sont validés.**

La composition du bureau de la CLE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers est donc fixée comme suit :

1 ^{er} collège	1	Monsieur	Jean-François PEROCHEAU	Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers	Président	1
	2	Monsieur	Armel PECHEUL	Les Sables d'Olonne Agglomération	1 ^{er} Vice-Président	2
	3	Monsieur	Marc HILLAIRET	Association des Maires de Vendée	2 ^{ème} Vice-Président	3
	4	Monsieur	Yann THOMAS	Association des Maires de Vendée	3 ^{ème} Vice-Président	4
	5	Monsieur	Albert BOUARD	Association des Maires de Vendée	1 ^{er} membre	5
	6	Monsieur	Jean TESSIER	Vendée Eau	2 ^{ème} membre	6
2 ^{ème} collège	7	Chambre d'Agriculture de la Vendée				1
	8	Association syndicale des Marais de La Gachère				2
	9	Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire				3
	10	Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes (APNO)				4
3 ^{ème} collège	11	Agence de l'Eau Loire-Bretagne				1
	12	Office Français de la Biodiversité				2
	13	DREAL des Pays de la Loire				3
	14	DDTM de la Vendée				4

4. Composition des commissions thématiques

Jean-François PEROCHEAU rappelle que deux commissions thématiques émanent de la CLE :

- une commission « Milieux Aquatiques »,
- une commission « Ressource en eau ».

Ces commissions sont réunies deux fois par an et si de nouvelles personnes veulent y participer, la composition n'est pas figée.

5. Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

1. Etat des lieux de l'étude HMUC et suites de l'étude pour le diagnostic

Olivier COQUIO (animateur du SAGE) rappelle la démarche qui vise à élaborer un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et fait un point sur l'état des connaissances concernant l'étude HMUC :

- Hydrologie
- Milieux
- Usages
- Climat

Ces 4 volets étudiés de façon croisée doivent amener le territoire vers un partage de diagnostic sur l'état quantitatif de la ressource en eau. Un point d'information est fait et la synthèse est envoyée avec le compte-rendu de réunion.

2. Inventaire des plans d'eau

Pour le volet Usages de l'eau, Andréa QUERVILLE (SMAV) présente un point spécifique pour les résultats des inventaires des plans d'eau réalisés sur 3 sous-bassins versants du périmètre du SAGE. Pour rappel, ces inventaires servent à :

1. **Cibler les interventions** dans le cadre d'une stratégie de diminution de l'impact des plans d'eau,
2. **Acquérir des données de terrain** qui pourront servir à l'état des lieux de l'étude HMUC dont l'objectif est notamment de reconstituer les débits de cours d'eau désinfluencés de toutes les pressions humaines, et d'analyser l'impact cumulé des plans d'eau sur les bassins versants.

Le diaporama est envoyé avec le compte-rendu.

3. Echanges

→ Par rapport aux débits des cours d'eau, un bassin versant est particulier puisque concerné par un barrage pour l'alimentation en eau potable : le Gué Chatenay. Les débits rejetés à l'aval du barrage sont donc connus et doivent respecter une consigne de débits réservés ; en revanche en amont, Vendée Eau n'a pas équipé le cours d'eau d'une station de suivi des débits et l'estimation du débit entrant dans la retenue se fait par extrapolation des données d'autres bassins versants voisins.

Une action du Département vise à limiter l'impact des plans d'eau situés en travers des cours d'eau et en amont du barrage : cette action jouera également un rôle favorable pour le bon état écologique du Gué Chatenay et aussi sur le remplissage du barrage.

→ Fabrice MOSNERON-DUPIN (Association de Défense des Marais du Payré) souligne l'importance de ne pas confondre le marais avec une zone de loisir et exprime l'**inquiétude des propriétaires de marais concernant l'arrêté ministériel du 9 mars 2023** qui vient d'interdire la pêche récréative de l'anguille. Cette réglementation conduirait à fragiliser l'entretien et le maintien de cet écosystème aquatique.

→ Francis HAESSIG (DDTM) rappelle que **les arrêtés sécheresse s'appliquent aux plans d'eau situés en travers des cours d'eau** (plans d'eau connectés à la ressource en période d'étiage).

→ Hervé PONTHEUX (AELB) informe la CLE que l'Agence de l'eau Loire-bretagne prévoit, dans son plan de résilience Eau, un **financement à 100% pour un effacement de plan d'eau pour un particulier**.

6. SCOT de l'Agglomération des Sables d'Olonne

Présentation synthétique

Jean-François PEROCHEAU demande à Armel PECHEUL (Vice-Président à l'Agglomération des Sables d'Olonne) de dire un mot sur le projet de révision du SCOT. Ce dernier présente une synthèse du projet en insistant sur les 3 axes principaux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) :

- **Axe n° 1** : Guider le développement du territoire en relevant le défi de la transition énergétique et écologique, gage d'une image de qualité du territoire
- **Axe n° 2** : S'engager dans un développement équilibré et fonctionnel de l'agglomération autour des centralités existantes
- **Axe n° 3** : Conforter la dynamique économique locale en s'appuyant sur les spécificités locales.

Avis à débattre

Armel PECHEUL, Vice-président en charge de la Commission "Aménagement du territoire - Urbanisme", sort de la salle.

Olivier COQUIO (animateur du SAGE) présente la note destinée aux membres de la CLE et qui détaille :

- La localisation sur le territoire du SAGE
- Les défis et objectifs du projet de SCOT
- Le lien du projet avec les dispositions du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers et avec la ressource en eau de façon générale
- Une proposition d'avis

Il est proposé à la CLE :

1. De rendre un avis par la CLE complète et non le bureau exceptionnellement au vu des délais imposés et du fait que le bureau devait être remis en place,
2. Un avis favorable sur le projet de SCOT, assorti de 4 améliorations à proposer à l'Agglomération des Sables d'Olonne, notamment pour renforcer le lien entre SCOT et SAGE.

René SOULARD (APNO) relève deux erreurs dans les documents du SCOT

1. A la prescription 5 du DOO concernant les zones humides, il est noté « Interdire toute perméabilisation de ces espaces. » au lieu de « Interdire toute imperméabilisation de ces espaces. »
2. Dans la partie Assainissement, le tableau présent dans la note (lui-même repris du rapport d'évaluation environnementale) contient une erreur sur le nom du milieu de rejet de la station du plessis des Sables d'Olonne puisqu'il ne s'agit plus du port de plaisance mais d'un émissaire en mer.

Hervé PONTHEUX (Agence de l'eau) propose de modifier, dans les remarques proposées, « En lien avec le SAGE... » avec « En cohérence avec le SAGE et en lien avec le SMAV, ... »

Délibération

Après analyse du dossier concernant le projet de SCOT de l'Agglomération des Sables d'Olonne, il est proposé à la CLE d'émettre un avis favorable, assorti de quelques propositions d'améliorations.

Jean-François PEROCHEAU (Président) procède au vote.

La CLE a procédé à un vote à main levée :

- ▶ **membres présents ou représentés : 29**
- ▶ **membres votant : 27** (Armel PECHEUL, Vice-président en charge de la Commission « Aménagement du territoire – Urbanisme » à l'Agglo des Sables d'Olonne, et doté du pouvoir de Noël VERDON, est sorti de la salle)
 - votes POUR : **27**
 - votes CONTRE : **0**
 - abstention : **0**

⇒ Après avoir délibéré, **la Commission Locale de l'Eau, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable et exprime 6 remarques** (cf. délibération en annexe à ce compte-rendu)

La délibération en annexe sera transmise à l'Agglomération des Sables d'Olonne.

Armel PECHEUL revient dans la salle de réunion.

7. Bilan d'activités 2022 de la CLE

Olivier COQUIO (animateur du SAGE) rappelle qu'il est prévu dans les règles de fonctionnement de la CLE que « *la CLE établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux [...]. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au Préfet de la Vendée, au Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne et au comité de bassin Loire-Bretagne.* »

Le document envoyé avec l'invitation n'appelle pas de commentaires particuliers. Il sera transmis aux destinataires précisés ci-dessus. Il sera également mis en ligne sur le site Internet du SAGE.

Vote

Jean-François PEROCHEAU (Président) procède au vote :

Votants : 29

Votes POUR le : 29 voix

Abstentions : 0 voix

Votes CONTRE : 0 voix

⇒ Après avoir délibéré, la **Commission Locale de l'Eau, décide à l'unanimité de valider le bilan d'activités pour l'année 2022.**

8. Informations diverses

Olivier COQUIO (animateur du SAGE) rappelle que le SMAV est devenu un syndicat mixte à la carte le 1^{er} mars 2023 au sujet de la compétence des cours d'eau (hors périmètre de marais) pour la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA). Certaines collectivités membres du syndicat ont fait un transfert partiel ou total et **le SMAV va donc porter certains travaux de restauration des cours d'eau**. Un projet de grande ampleur va voir le jour cette année avec des travaux qui vont durer plus de 3 mois aux **loges malières** sur la commune de Sainte-Flaive-des-Loups sur un affluent de la Ciboule. Une signature officielle du CT Eau 2023-2025 avec la CLE et l'ensemble des partenaires du SAGE pourra être organisée en octobre ou novembre avec une visite de ce projet en phase chantier.

Plusieurs autres travaux de restauration morphologique seront portés en 2023 par le SMAV mais également la Communauté de communes du Pays des Achards, le Département de la Vendée ou l'Agglomération des Sables d'Olonne.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-François PEROCHEAU remercie les participants.



Le Président de la
Commission Locale de l'Eau
Jean-François PEROCHEAU,